

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°210_2024DP
Subventions de la Communauté d'agglomération
Programmation politique de la ville 2024
Contrat de ville Gaillac-Graulhet

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu la circulaire du 03 avril 2023 du Ministre chargé de la ville et du logement sur la prochaine génération des contrats de ville : "Engagements Quartiers 2030",
Vu la note du 13 avril 2023 du Directeur général de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville,
Vu la circulaire du 15 mai 2023 du Ministre délégué à la ville et au logement relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,
Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,
Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
Vu l'instruction du 4 janvier de la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville relative à la gouvernance des contrats Engagements quartiers 2030,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.4 compétences en matière de politique de la ville,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°28_2019 du 18 février 2019 afférente au portage juridique du Programme de Réussite Éducative de Graulhet par la Communauté d'agglomération,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Président pour l'attribution de concours financiers tels que subventions, fonds de concours ou offres de concours dans le cadre de programmes portés par la Communauté d'agglomération et/ou de règlements adoptés par la Communauté d'agglomération ainsi que la passation de conventions et leurs avenants s'y rapportant en cas de besoin, et, « la détermination du montant de subvention annuelle versée aux associations ou organismes extérieurs privés ou publics en complément des subventions inscrites en annexe IV B1.7 des maquettes budgétaires du budget primitif,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°35_2024 du 8 avril 2024 relative au contrat de ville Gaillac-Graulhet 2024-2030,
Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°20_2024DB du 13 mai 2024 relative aux demandes de subventions programmation politique de la ville 2024 - Contrat de ville de Gaillac et de Graulhet,
Considérant l'examen des dossiers en Comité technique du Contrat de ville de Gaillac-Graulhet du 5 mars 2024,
Considérant le Comité de pilotage du Contrat de ville de Gaillac-Graulhet pour les actions thématiques du 19 mars 2024 validant les propositions,
Considérant l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la ville du 28 mars 2024,

Considérant :

- La programmation 2024 du Contrat de ville de Gaillac- Graulhet - actions thématiques

39 actions sont inscrites dans la programmation Politique de la ville 2024, y compris les actions financées dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

29 actions bénéficieront d'une participation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, 37 actions bénéficient en contrepartie des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Cette participation n'exclut pas un financement de ces actions dans le cadre des crédits spécifiques Politique de la ville des Directions Régionales de l'État, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, mais également dans le cadre du droit commun

de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, de la Ville de Gaillac et de Graulhet et de toutes les institutions signataires du Contrat de ville. De la même façon, cette participation n'exclut pas un financement de ces associations sous forme de prestation.

- Les projets 2024 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre de la Politique de la Ville

Dans le cadre de la programmation de la Politique de la ville, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet porte plusieurs projets :

- 3 projets pour le Contrat de ville de Gaillac-Graulhet : la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et le PRE.

Cf. Tableau joint ci-dessous

La participation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur ces projets n'exclut pas des financements dans le cadre des crédits spécifiques Politique de la ville des Directions Régionales de l'État, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, mais également dans le cadre du droit commun de la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet, des communes de Gaillac et Graulhet et de toutes les institutions signataires du Contrat de ville.

DECIDE

Article 1

Les subventions de la Communauté d'agglomération aux dossiers de la programmation de la politique de la ville 2024 sont attribuées conformément aux tableaux ci-dessous, et, tout document afférent sera signé.

Article 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le **09 SEP. 2024**



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **10 SEP. 2024**

Et publication - mise en ligne le **10 SEP. 2024** et/ou notification le

**CONTRAT DE VILLE DE GAILLAC- GRAULHET - SUBVENTIONS COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION - PROGRAMMATION 2024
Comité de pilotage du 19 mars 2024**

Part Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre du Contrat de ville de Gaillac-Graulhet – 2024

Financements Projets d'associations – CDV Gaillac-Graulhet 2024

Thématiques	Porteurs de projets - Action	Coût total action	Subvention CAGG	Montant Total Subventions
Participation des habitants- Citoyenneté	Lou Mercat-Mosaïque s'implante	15500	2500	12500
	Al Terre Egaux-Parcelle à vivre ensemble-Lentajou	15990	3800	15790
	ARESO-Réhabiliter le quartier historique: une démarche participative avec les habitants du quartier médiéval de Graulhet	7598	1000	6298
Education-Sport- Jeunesse	AFEV-Accompagnement à la scolarité	11 328,00	2 000,00	11 328,00
	Association Circo Dadou- Cirque pour tous	15 500,00	2 000,00	11 200,00
	MJC-La Fabrique du lien de confiance	65 882,00	1 500,00	58 853,00
	Amicale Laique Graulhet- Explorations culturelles: parcours éducatifs, et culturels pour les enfants de Graulhet	27 235,60	1 000,00	27 115,60
	Association ARESO- J'habite ici, saison 4	37 311,00	2 500,00	33 661,00
	MJC- Méditerranée: parcours d'éducation musicale	9 100,00	1 500,00	9 100,00
Santé et Prévention	A massa- Prévention de la santé pour les femmes issues du QPV	1 850,00	850,00	1 750,00
	Sporting Club Graulhétien Omnisport- Bouger pour grandir	34 700,00	1 500,00	34 700,00
Solidarité- Egalité des chances	Amicale Laique Graulhet- Projet intergénérationnel: " la ville à travers les âges"	6 000,00	1 000,00	6 000,00
	Association Léo Lagrange- SAS Insertion "Développer le lien social comme levier pour une (re) mobilisation sociale et professionnelle"	206 128,00	2 450,00	198 578,00
Parentalité et droits sociaux	Amicale Laique Graulhet- Ouvrons nos portes aux parents	7 250,00	1 000,00	6 750,00
Culture	Artonef-A bord de l'artonef	29 258,00	1 000,00	12 000,00
Cadre de vie	Léo Lagrange- Poursuite du dispositif d'amélioration continue de la qualité dans le traitement des abords des zones de collecte des déchets des QPV	35 800,00	4 100,00	12 300,00
Emploi- Développement Economique	Aralia- ASL: Favoriser l'autonomie sociale et la mobilisation vers l'emploi en développant les compétences de base	17 500,00	3 900,00	16 400,00
	Aralia-Presas	6200	1000	6 000,00
	Aralia- "SAS Emploi"-	8 400,00	1 000,00	8 000,00
	Emploi 81- Aller vers les quartiers pour l'emploi	9 000,00	1200,00	6 500
TOTAL		567 530,60	36 800,00	494 823,60

Part Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre du Contrat de ville Gaillac Graulhet – 2024

Financements Projets d'associations - Transversal 2024

	Porteurs de projets- Action	Coût total action	Subvention CAGG	Montant Total Subventions
Education-Sport- Jeunesse	Rebonds! Dispositifs socio sportifs- Stages éducatifs-Projet Insertion Rugby-Essai au Féminin	61225	5800	49375
	Association UNIS-CITE-Lien social dans les QPV : KIOSC 81 et les volontaires ambassadeurs	44 360,00	2000,00	42 810
Culture	Cie Nanaqui- Géographie et carte sensible 2024	27 000,00	1000,00	21 000
	MJC Gaillac-Créado Show	48 050,00	6000,00	36 800
Lutte contre les discriminations	Vacances et Familles- Les vacances: un levier d'inclusion sociale	23 200,00	2200,00	13 630
Emploi- Développement Economique	ESS'ources- Aller vers, faire avec et donner confiance à chacun pour entreprendre	9 000,00	1500,00	9 000
TOTAL		212 835,00	18 500,00	172 615,00

Part Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - CDV 2024

Financements Projets CA Gaillac-Graulhet - CDV 2024

Porteurs de projets	Coût total action	Subvention CAGG	Montant Total subventions	Intervention CA (Autofinancement)	
MOUS de Gaillac-Graulhet	206 115,00	0,00	50 180	155 935,00	
PRE Gaillac	59 600,00	5 000,00	40 194	18 406,00	
PRE de Graulhet	88 566,00	12 000,00	88 566	0	
TOTAL		294 681,00	12 000,00	138 746,00	155 935,00

TOTAL GENERAL

1 075 046,60

67 300,00

806 184,60

155 935,00